



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0260

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 6° - Villeurbanne

objet : Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Guérin-Genève - Suppression du secteur de participation et retour au droit commun de la fiscalité de l'urbanisme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneyre), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhrlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014-0260**

commission principale : urbanisme

objet : **Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Guérin-Genève - Suppression du secteur de participation et retour au droit commun de la fiscalité de l'urbanisme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le programme des équipements publics (PEP) du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Guérin-Genève à Lyon 6° et Villeurbanne étant terminé et le montant des participations correspondant au budget prévu étant globalement atteint, il est proposé de constater l'achèvement du PEP et de mettre fin au secteur de participation.

Par délibération n° 2006-3210 du 1er mars 2006, le Conseil de communauté approuvait le PAE Guérin-Genève à Lyon 6° et Villeurbanne pour un délai maximum de 7 ans, destiné à organiser l'accueil d'une population nouvelle relativement importante et à réaménager le quartier, en approuvant le PEP comme suit :

- les équipements d'infrastructure sous maîtrise d'ouvrage communautaire :

- . une voie nouvelle de 14 mètres d'emprise reliant la rue de Genève à la rue Louis Guérin en prolongement de la rue d'Hanoï,
- . réseaux d'assainissement et d'eau potable,
- . requalification du tronçon nord de la rue Louis Guérin, entre la voie nouvelle et la rue Jean Novel,

- les équipements communaux sous maîtrise d'ouvrage communale :

- . au titre de l'infrastructure : l'éclairage public de la voie nouvelle,
- . au titre de la superstructure : la réalisation d'une crèche de 30 à 40 berceaux.

Le coût prévisionnel du PEP était de 2 416 000 € dont un montant de 1 392 000 € pour les équipements de compétence communautaire.

En application des articles L 332-9 et suivants du code de l'urbanisme, un secteur de participation Guérin-Genève à Lyon 6° et Villeurbanne a été créé dans un terrain d'assiette repérés 1, 2, 3, 4a, 4b, 5, 6 et 7 d'une surface totale de 1 hectare 30 environ. La participation des bénéficiaires d'autorisation de construire à l'intérieur de ce périmètre était fixée à 66 % du coût total des équipements publics, et représentait un montant de 1 050 000 € pour la Communauté urbaine.

Le PEP et les permis de construire ne concernaient que le périmètre de la Ville de Lyon qui avait auparavant approuvé le principe d'un programme d'aménagement public par délibération en date du 13 février 2006.

Aujourd'hui, les équipements prévus au PAE sont réalisés. Le coût réel des équipements publics de compétence communautaire s'élève à 1 165 866 €.

L'ensemble des parcelles incluses à l'intérieur du secteur à participation (PAE) ont été urbanisées, et l'ensemble des permis de construire ont permis de recouvrir 1 391 261 € représentant 58 % des investissements, dont 918 232 € encaissés par la Communauté urbaine.

Le retour de participation escompté étant globalement obtenu, il est proposé de mettre fin au secteur de participations et de revenir à une fiscalité de la construction de droit commun par l'application de la taxe d'aménagement.

Le Conseil municipal de Lyon est appelé à délibérer sur l'achèvement du PAE en septembre 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Constate l'achèvement :

- a) - du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Guérin-Genève à Lyon et Villeurbanne,
- b) - du programme des équipements publics prévus.

2° - Supprime le secteur de participations Guérin-Genève pour les nouvelles demandes d'autorisation de construire ou de lotir, ce qui a pour conséquence le retour de la taxe locale d'aménagement lorsque les mesures de publicité suivantes seront prises :

- a) - affichage de la présente délibération à l'hôtel de Communauté 20, rue du Lac à Lyon 3°, à la mairie de Lyon et à la mairie de Villeurbanne,
- b) - transmission de la présente délibération à monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,
- c) - publication d'une mention de l'affichage dans un journal diffusé dans le Département du Rhône.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.